

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 8 mars 2022

Séance ordinaire, tenue à 20 h à la salle du Conseil municipal

Présent-e-s : Président : Guillaume Zufferey
 Vice-Présidente : Julie Honegger
 Secrétaire : Lionel Rossini
 Vice-Secrétaire : Christine Nouvelle Damond

Mmes et MM. André Baud, Karl-Anton Baumann, Maxime Cabot, Ariane Chassot, Mirella De Fusco Fehlmann, Eliane Demierre, Florian Dumalle, Aude Echard, Luc Gioria, Marie-Laure Graf, Natacha Jacquemoud, François Jesus, Pierre Jordi, Sandra Marconi, Valérie Mossier Willemin, Patrick Moynat, Christian Perrier, Ivan Sierro, Jean-Daniel Vez.

Excusés : MM. Mathias Rentsch et Stéphane Vuille

Assistent également à la séance :

M. Gilbert Vonlanthen : Maire
Mme Guylaine Antille : Conseillère administrative
M. Cyril Huguenin : Conseiller administratif
M. François Stocco : Secrétaire général
Mme Isabelle Sermondade : Assistante du Conseil municipal
Mme Pierrine Saini : Procès-verbaliste

Ordre du jour :

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 février 2022
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Proposition du Conseil administratif :
 - a) DS 3-2022-24 : demande de crédit pour un diagnostic biodiversité et fonctionnalité dans le cadre des Grands Projets Bernex
 - Rapport de la commission Durabilité et Sports du 23 février 2022
 - Rapport de la commission Finances et Administration du 25 février 2022
 - Projet de délibération
6. Proposition du Conseil municipal :
 - a) Motion du groupe PLR intitulée : « *Création d'une signalétique de modération de la circulation des vélos et vélos cargo le long des chemins de l'Aire et dans les chemins communaux en général* »

7. Informations
8. Questions

Le Président, M. Guillaume Zufferey, ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal à 20 h 01 qui se tient à nouveau, après deux ans, dans la salle du Conseil municipal. Il imagine que toutes et tous sont très heureux de pouvoir retrouver cette salle. Il rappelle les instructions pour les votes et prises de parole. Quatre boutons principaux se trouvent à côté des micros : le « + » pour soutenir une proposition, le « 0 » pour s'abstenir, le « - » pour s'opposer à la proposition et, en dessous, un grand bouton avec un visage pour demander la parole.

Le Président souhaite la bienvenue à toutes et tous à cette réunion valablement convoquée selon l'ordre du jour communiqué par biais informatique. Il salue la présence des Conseillères et Conseillers municipaux, de M. le Maire, Gilbert Vonlanthen, de M. le Conseiller administratif, Cyril Huguenin, et de Mme la Conseillère administrative, Guylaine Antille. Il souhaite également la bienvenue à M. François Stocco, Secrétaire général, à Mme Isabelle Sermondade, collaboratrice en charge du Conseil municipal, ainsi qu'à Mme Pierrine Saini, procès-verbaliste. Il les remercie toutes et tous par avance pour leur travail nécessaire au bon fonctionnement de cette assemblée. Le Président salue également le public venu assister aux débats. Il rappelle l'article 34 du règlement du Conseil municipal, qui indique que le public doit garder le silence et s'abstenir de toute marque d'approbation ou de désapprobation. Tout enregistrement et photographie sont également interdits. Il excuse les absences de MM. Mathias Rentsch et Stéphane Vuille.

1. Acceptation de l'ordre du jour

M. Sierro fait savoir qu'il est ravi de se retrouver dans cette salle, et enfin sans masque et avec des sourires, ce qui est agréable. Il observe que l'ordre du jour est assez mince et que l'on peut se demander si ce Conseil aurait dû se tenir. Comme tout le monde le sait, un conflit relativement proche s'est engagé, à 1700 km d'ici, et dans ce contexte, le groupe PLR souhaite faire une proposition et mettre en concertation le fait d'abandonner ce soir les jetons de présence au profit d'un organisme qui pourrait aider les Ukrainiens sur place. Cet organisme pourrait être la Chaîne du Bonheur ou la Croix-Rouge, cela peut être débattu.

Le Président demande s'il y a des remarques ou des réactions par rapport à cette proposition.

M. Dumalle pense que l'on est obligé de soutenir cette belle initiative. Il annonce que le groupe VERSO soutient cette proposition qui l'enthousiasme, tout en espérant que tout se résoudra le plus vite possible.

M. Rossini trouve également que le Conseiller municipal M. Sierro a fait une belle proposition. Il se demande si cela concerne les jetons de présence de cette séance ou toutes les séances qui auront lieu pendant la guerre. Il souhaiterait aller beaucoup plus loin. L'action proposée est très symbolique et de son avis, pour que le geste soit utile, il faudrait que cela aille au-delà du symbole. Il suggérerait que tout l'argent des plénières aille à l'aide pour des gens qui souffrent pendant la guerre en Ukraine.

Mme Graf remercie le groupe PLR pour cette proposition. Elle précise que son intention n'est pas ici de créer un débat, mais simplement de mentionner qu'il existe aussi d'autres réfugiés depuis longtemps. Il existe d'autres conflits dans le monde qu'il ne faut pas omettre et oublier. Elle proposerait de plutôt verser cet argent à l'OSAR, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés, de manière générale au lieu de cibler l'action sur l'Ukraine. Il s'agit d'une problématique globale qu'il faut traiter d'une manière globale. Personnellement, l'intentionnalité de faire une espèce de hiérarchie entre les réfugiés dans les dons que l'on pourrait faire ne lui convient pas.

En réponse aux remarques de Mme Graf, **M. Sierro** soulève que les autorités communales font déjà un grand geste envers la population de manière générale et qu'il ne faut pas oublier le fameux 0,7 %. Il explique qu'avec cette proposition, le groupe PLR souhaitait cibler quelque chose dans l'immédiateté par rapport à ce sujet-là, mais qu'il ne voulait pas à hiérarchiser quoi que ce soit. Il se souvient que Mme Graf avait fait dans le passé une proposition qui allait aussi dans une cible. Si la proposition ne convient pas, le groupe PLR la retirera simplement et versera lui-même sa contribution.

Au vu des débats, **le Président** propose d'envoyer un e-mail aux Conseillères et Conseillers municipaux et chacun sera libre de verser ses jetons de présence à l'organisme qu'il souhaite.

M. Gioria est d'avis que l'on aurait peut-être mieux fait de discuter de cette proposition au moment des informations plutôt que dans le point relatif à l'acceptation de l'ordre du jour. Il constate que la question de **M. Rossini**, aussi intéressante, est encore en suspens et il souhaiterait que l'on y réponde.

Le Président est d'avis que cette réponse appartient à l'ensemble du Conseil municipal et pas uniquement au bureau. Il ne peut donc pas apporter de réponse à ce niveau-là et estime que c'est une réflexion que tout le monde doit avoir.

Mme Chassot revient sur la réponse du Président, soit de dire que chaque groupe recevra une information et versera ses jetons de présence à l'œuvre qu'il veut et à la dimension temporelle qu'il souhaite. Elle est d'avis que cette question se règlera dans les groupes et que le sujet peut tout à fait être pris de cette manière.

M. Rossini rejoint les propos de sa préopinante. Suite à l'envoi de cet e-mail, chacun décidera ce qu'il souhaite faire et aussi longtemps qu'il le voudra. Le choix sera ainsi laissé à la discrétion de chacun et il imagine que l'on sera tous aussi généreux les uns que les autres.

Si la proposition convient, **le Président** informe qu'un e-mail sera donc prochainement envoyé aux Conseillères et Conseillers municipaux et que chacun pourra indiquer ce qu'il ou elle souhaite faire, à quelle association il ou elle souhaite verser l'argent et sur quelle temporalité.

Sans autres remarques, **le Président** lance le vote relatif à l'ordre du jour.

- **L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres présents, par 22 voix pour.**

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 février 2022

- **Le procès-verbal du 8 février 2022 est adopté par 20 voix pour et 2 abstentions (22 votants).**

3. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président annonce que le bureau n'a pas de communications à faire ce soir.

4. Communications du Conseil administratif

M. le Maire, Gilbert Vonlanthen, fait part des communications suivantes :

Campagne référendaire sur le PLQ de Saint-Mathieu

Lors du Conseil municipal du 8 février et dans le cadre des discussions sur la demande de crédit de réalisation des aménagements intérieurs de la crèche de Saint-Mathieu, Madame la Conseillère

municipale Ariane Chassot a affirmé qu'une campagne politique mensongère avait été menée sur le vote du référendum du PLQ Saint-Mathieu alors que tout le monde savait que le périmètre de la crèche ne faisait pas partie de ce PLQ (dixit).

Le Conseil administratif dénonce ces accusations de mensonge et n'accepte pas ces propos calomnieux proférés en public.

Le Conseil administratif a respecté ses engagements sur ce PLQ : implantation d'une structure publique pour la petite enfance, priorité aux Bernésiens pour les logements, qualité des aménagements extérieurs. Par ailleurs et sur le fond, le Conseil administratif n'a jamais précisé le statut de la crèche (location ou pleine propriété).

Solidarité Ukraine

Face à la situation en Ukraine, la Commune de Bernex a pris les mesures suivantes :

- Octroi d'une aide d'urgence de CHF 8'000 via la Croix-Rouge suisse et de CHF 8'000 via l'EPER (Entraide Protestante Suisse)
- Création d'une page spéciale « Solidarité Ukraine » sur le site internet de la commune qui répertorie toutes les possibilités d'aide à la population ukrainienne et qui relaie les initiatives privées locales bernésiennes (de type collectes par exemple)
- Promotion de cette page internet et relai des initiatives privées via les réseaux sociaux communaux.

M. le Maire ajoute qu'il a reçu aujourd'hui l'information qu'une communication du Conseil d'Etat sera également faite à ce propos dans le but de bien canaliser tous ces dons et ces initiatives spontanées et d'avoir aussi la logistique nécessaire. En effet, il est très bien de donner, mais après, il faut que cela suive jusqu'aux destinataires.

5. Proposition du Conseil administratif :

a) DS 3-2022-24 : demande de crédit pour un diagnostic biodiversité et fonctionnalité dans le cadre des Grands Projets Bernex

- **Rapport de la commission Durabilité et Sports du 23 février 2022**

Mme Echard donne lecture du rapport de la commission Durabilité et Sports du 23 février 2022 (annexes).

- **Rapport de la commission Finances et Administration du 25 février 2022**

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 25 février 2022 (annexes).

Le Président ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

Mme Demierre relève que la présente demande de crédit permet à la Commune de se doter d'un outil pour essayer de conserver sa biodiversité.

En effet, l'analyse de l'impact des projets sur la biodiversité vient souvent en aval de la démarche, c'est-à-dire que l'on a d'abord un projet et que l'on regarde ensuite l'impact qu'il aura potentiellement sur notre patrimoine naturel. L'avantage de cette étude est qu'elle devrait pouvoir nous aider à réagir en amont pour accompagner et modifier les projets tant au moment de leur conception qu'au moment de leur implémentation.

Cet outil permet aussi d'avoir une vision intégrée de la biodiversité, et non une vision par secteur, espèce ou milieu comme cela se fait traditionnellement.

Le fait de travailler à l'échelle de la Commune permet d'analyser et de poser des objectifs pertinents pour notre territoire et nos objectifs.

Certes, le coût est important, mais la demande de crédit est construite en tiroirs, c'est-à-dire qu'en fonction des résultats préliminaires, certains postes n'auront pas forcément besoin d'être activés, par exemple les inventaires complémentaires ou les scénarios complémentaires. Le Conseiller administratif en charge s'est d'ailleurs engagé à passer devant la commission Durabilité et Sports (DS) si et à chaque fois qu'un des tiroirs ou des modules devait s'avérer utile, sachant que l'étude de base se situe autour de CHF 130'000.

D'autre part, la protection du patrimoine naturel fait complètement partie du mandat qui nous a été confié par la population. C'est d'ailleurs à titre personnel un des fondements de l'engagement de Mme Demierre en politique. Et au vu de la grave crise que traverse la biodiversité aujourd'hui, il lui semble qu'il est de notre devoir d'essayer de mettre en place les outils d'aide à la décision pour aider à limiter son érosion.

Pour toutes ces raisons, le groupe VERSO soutiendra donc cette demande de crédit.

Mme Chassot observe qu'à nouveau, une demande de crédit nous met en porte-à-faux. Dire non pourrait être interprété comme un refus à l'importance de la biodiversité, mais ce n'est pas le cas. Le groupe PLR n'est pas contre le projet de lancer une étude sur la biodiversité du territoire communal.

Un des atouts non négligeables de cette étude serait d'opposer certains projets à venir au regard de la protection d'une espèce animale ou végétale, voire d'exiger des mesures adaptées pour les préserver, le tout à charge des constructeurs ou investisseurs.

Mais le souci est d'avoir les bonnes réponses à de multiples interrogations, à savoir :

- À quoi peut servir une telle étude quand on sait que le Canton ne tient pas souvent ou trop peu souvent compte des préavis de la Commune ?
- Pourquoi serait-ce à Bernex de payer cette étude quand l'on sait que les principales constructions et ouvrages d'importance qui viendront à être réalisés dans la Commune sont de la responsabilité du Canton ou de la Confédération, notamment le boulevard des Abarois et l'agrandissement de l'autoroute, et que les différents lois et règlements sur la biodiversité sont d'obédience cantonale ou fédérale ?
- Comment être rassuré que le Canton tiendra compte de nos préoccupations de biodiversité alors que le Plan directeur cantonal prévoit de construire aux abords de transports publics, notre tram, et que le projet d'agglomération Grand Genève dont le territoire bernésien fait partie intégrante annonçait Genève 1 million d'habitants ? Il n'est donc pas vain de rappeler que pour réaliser ses objectifs, le Conseil d'Etat devra construire suffisamment sur le territoire dévolu.
- Pourquoi une nouvelle étude qui pourrait servir dans le cadre de la révision en cours du Plan directeur communal (PDCom) alors que le Conseil municipal a déjà voté une demande de crédit pour aider à la réalisation de la révision du PDCom Bernex ?
- Et finalement, quelques questions posées et liées aux CHF 200'000 de l'étude, notamment au groupement qui serait chargé de cette étude, le GE-21, qui par ailleurs - et cela a été dit pour partie - est constitué d'employés de l'Etat (donc salariés par la collectivité), n'ont pas été suffisamment et clairement expliquées.

En définitive, une étude intéressante, mais qui comporte trop d'incertitudes pour être acceptée en l'état. Le groupe PLR Bernex se positionnera donc contre cette demande de crédit.

M. Gioria annonce que le groupe PDC acceptera cette demande de crédit dans la mesure où il a l'impression que cela pourrait servir la Commune par rapport au Conseil d'Etat. Les résultats pourraient être intéressants pour freiner et parfois arrêter certaines phases du développement. Pour ces raisons, le PDC votera ce soir cette demande de crédit.

M. Perrier indique que la protection du patrimoine naturel est à ses yeux quelque chose de très important. Comme l'a bien démontré sa préopinante, il faut bien qu'une commune commence et donne l'exemple. De plus, il estime que les arguments de M. Gioria sont plus que pertinents et dans cette optique, il soutiendra cette demande de crédit.

Pour répondre à certaines questions soulevées par le PLR, **Mme Demierre** explique que cette demande de crédit peut apporter des faits par rapport à des conjectures. Dans la mesure où cela

émane de GE-21, l'on est au-delà de la conjecture et des opinions : l'on est sur des faits et des choses qui sont démontrées. L'intérêt de cette étude se situe à ce niveau.

Concernant la question de savoir ce qu'on va pouvoir faire avec cette étude, Mme Demierre relève que des lois régissent la biodiversité. De son avis, cette étude se présente comme un outil utile pour la Commune. Les données sont difficilement opposables, puisque ces démarches sont validées par le Canton et par des instances universitaires. Certes, après, des pesées d'intérêts interviennent et ce n'est pas toujours la biodiversité qui gagne, mais, politiquement, des choses sont aussi en train de changer. Pour ces raisons, personnellement, elle croit à l'intérêt d'une telle étude et elle estime qu'il vaut la peine de le tenter vu la situation de la biodiversité actuelle.

Concernant la question des coûts et du fait que c'est à la Commune de payer l'étude, Mme Demierre propose de faire un parallèle avec les plans directeurs. Le Plan directeur cantonal est payé par le Canton, mais avec des objectifs cantonaux et à une échelle cantonale. De l'autre côté se situe le Plan directeur communal où la Commune essaie de mettre ses objectifs. Dans le cas qui nous intéresse, la situation est un peu similaire. Un plan biodiversité existe au niveau cantonal, mais son échelle n'est pas forcément pertinente pour notre territoire. L'idée est donc d'avoir quelque chose qui soit pertinent à l'échelle du territoire communal, avec nos objectifs et nos buts. Pour cette raison, l'étude est payée par la Commune. Il s'agira d'un outil pour la Commune, dans le cadre du Plan directeur, mais aussi au-delà. Mme Demierre pense en effet que l'on pourrait aussi utiliser cette étude à long terme sur différents projets et pas seulement dans le cadre du plan directeur. Cela va au-delà. Personnellement, elle y croit. Elle espère ne pas se tromper et pense que cela vaut la peine d'être tenté.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, le **Président** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint ;
- Vu le rapport de la commission Durabilité et Sports (DS) du 23 février 2022 ;
- Vu le rapport de la commission Finances et Administration (FA) du 25 février 2022 ;
- Conformément à l'art. 30, al.1, let. e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 13 oui, 7 non et 2 abstentions (22 votants)

1. D'approuver la demande de crédit DS 3-2022-24 pour un diagnostic biodiversité et fonctionnalité dans le cadre des Grands Projets Bernex.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 200'000.- TTC destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense au moyen de 5 annuités dès la fin des résultats de l'étude.

M. Dumalle rappelle qu'un certain nombre de questions ont été émises au sujet de cette demande de crédit et il espère que le Conseil administratif pourra y répondre. Maintenant que le vote est fait, des réponses sont attendues concernant l'indépendance de l'étude vis-à-vis de l'Etat et au sujet des possibilités de subventions. Ces éléments avaient expressément été demandés en commission.

Le Président indique que ce débat aurait dû se faire avant le vote, lorsque la discussion était ouverte. Après cette première prise de parole, il souhaite que le Conseil administratif puisse donner sa réponse, mais il indique que la prochaine fois, il n'autorisera pas une telle prise de parole.

M. Huguenin remercie le Président pour cette exception et pour lui permettre de répondre à la question. Il informe que ces questions ont été soulevées en commission DS lors du deuxième passage de la demande de crédit et figurent au pv de la commission. Il indique qu'il répétera volontiers ces réponses lors de la prochaine commission DS.

6. Proposition du Conseil municipal :

- a) **Motion du groupe PLR intitulée : « Création d'une signalétique de modération de la circulation des vélos et vélos cargo le long des chemins de l'Aire et dans les chemins communaux en général »**

Avant de traiter la motion qui est à l'ordre du jour ce soir, **le Président** souhaite faire un petit rappel formel sur le processus. Dans un premier temps, le motionnaire, M. Jesus, présente brièvement le contenu de sa motion et une fois la présentation faite, cette dernière est suivie d'un débat sur l'entrée en matière, puis d'un vote sur l'entrée en matière. Une fois l'entrée en matière acceptée, le motionnaire donne lecture de sa motion et la discussion est ouverte. Finalement, le texte est voté avec la possibilité de renvoi au Conseil administratif ou en commission.

Le Président donne la parole à M. Jesus, pour une brève présentation de la motion.

M. Jesus indique que cette motion est pour la création d'une signalétique de modération de la circulation des vélos et vélos cargo le long des chemins de l'Aire et dans les chemins communaux en général.

Le Président ouvre le débat sur l'entrée en matière de la motion.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet cette entrée en matière au vote.

- **Par 21 voix pour et 1 abstention, l'entrée en matière est acceptée (22 votants).**

Le Président donne la parole à M. Jesus pour la lecture de la motion.

M. Jesus procède à la lecture de la motion (annexes).

Le Président ouvre la discussion sur cette motion.

Mme Demierre indique que si les motifs semblent louables, le groupe VERSO est moyennement convaincu par les moyens proposés, car les panneaux sont lus une fois et ils ne sont pas forcément relus. Le groupe n'est pas persuadé de la pertinence du moyen et n'acceptera donc pas forcément cette motion. Par contre, ce sujet est à creuser, mais peut-être de manière un peu plus générale. Quant à la problématique des bords de l'Aire, Mme Demierre informe que suite au « Cahier de doléances » (« L'Aire, ses rives, sa plaine et son vallon »), des ateliers se sont mis en place et traitent de différents thèmes. Certains sont actuellement en cours, d'autres en cours de mise en place. Et un atelier traite notamment de la sécurité et traitera peut-être cette question de manière un peu plus spécifique et poussée.

Pour ces raisons, le groupe VERSO ne va pas forcément soutenir cette motion.

Pour répondre à cette motion, concernant les intentions et les objectifs, **Mme Antille** précise que la commission Economie et Sécurité (ES) a initié une réflexion sur la sécurité, la modération du trafic, la création de chemins sur le Coteau et sur les bords de l'Aire qui soient plutôt priorité aux vélos pour certains et plutôt priorité aux piétons pour d'autres. Comme annoncé lors de la dernière commission ES, ces travaux seront présentés lors de la prochaine commission ES (7 avril 2022). Ces questions sont donc prises en compte par la commission ES et aussi par le Conseil administratif.

M. Rossini indique qu'a priori, il apportera son soutien à cette motion. Il observe que l'on parle de signalisation et qu'habituellement, lorsqu'une signalisation n'est pas respectée, des amendes sont perçues. Il demande si dans ce cas précis, le non-respect de cette signalisation sera rattaché à des amendes.

M. Gioria annonce que le PLR propose de renvoyer la motion en commission ES, car bien que le fond puisse être intéressant, il n'est pas sûr que ce genre de signalétique est de la prérogative de la commune et il imagine que la décision de mettre des panneaux de signalisation incombe plutôt au Canton. Aussi, ayant reçu ce soir des informations et ayant appris que ces questions vont être discutées en commission ES et au sein du Conseil administratif, il propose de traiter cette motion en commission ES.

En réponse à la question de **M. Rossini**, **M. Jesus** explique que le but n'est pas de sévir, mais plutôt que les cyclistes prennent conscience et cela peut se faire au moyen de la signalétique. Vu les chemins, cette signalétique serait bien visible. Et si jamais, dans un avenir lointain, il s'avère nécessaire de sévir, la question sera revue.

Par ailleurs, **M. Jesus** soulève que si Bernex le fait tout seul, cela signifie que l'on s'arrête après le pont. Pour cette raison, il a pris contact avec la commune de Confignon afin de voir s'ils rencontraient la même problématique sur leurs bords de l'Aire. Il informe que la commune de Confignon va poser une motion similaire. Si la motion est renvoyée en commission, l'on pourrait donc aussi inclure l'idée que Confignon va peut-être suivre Bernex et leur envoyer peut-être nos conclusions.

Concernant la signalétique, **Mme Antille** précise qu'effectivement, une législation cantonale est imposée aux communes. Les communes ne peuvent donc pas poser leurs panneaux comme elles le veulent. Elle souligne également que la pose de panneaux réglementaires a un impact fort dans le paysage. Lors de la pose de la signalisation pour les zones 30 km/h sur la zone du Coteau dans le cadre de la requalification des rues de Bernex, beaucoup de plaintes se sont fait entendre. Le fait de marquer les limitations soulève plusieurs questions. Et effectivement, la présence de panneaux de signalisation pour de la modération signifie qu'il y a possibilité d'amender derrière. La motion ne demande pas de mettre des panneaux d'information, mais de panneaux de modération, donc logiquement, cela s'inscrit dans une politique plus globale.

Le Président indique que la discussion porte maintenant sur la proposition de renvoi en commission.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** met la proposition de renvoi au vote.

- **Le renvoi en commission Economie et Sécurité est accepté par 17 oui, 3 non et 2 abstentions (22 votants).**

7. Informations

Le Président donne la parole à M. le Maire, Gilbert Vonlanthen.

Gilbert VONLANTHEN :

Cours de yoga sur chaise à Bernex, en collaboration avec KrystelYoga

En proposant cette activité, la Mairie veut contribuer à la remobilisation des aînés dans notre région, suite au marasme du Covid. Les cours sont adaptés aux séniors femmes et hommes ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite.

Ils ont lieu les vendredis de 10 h 30 à 11 h 30, à la salle Jura de la zone sportive du Signal, dès le 18 mars et jusqu'au 1^{er} juillet 2022 (excepté durant les vacances scolaires de Pâques).

Une participation financière de CHF 5.- par cours sera demandée aux participantes et participants. Pour plus d'informations, le Département des Affaires sociales se tient à votre disposition au 022 850 92 46 ou par courrier électronique à i.bayard@bernex.ch.

Conférence thématique pour les aînés : « Mes assurances : mieux les comprendre »

Elle se déroulera le mercredi 30 mars 2022, de 14 h 00 à 16 h 30, à la buvette du pavillon du Signal (salle Jura) et aura pour thème les assurances sociales de l'AVS ainsi que les assurances privées.

Après un bref historique des différentes assurances, l'intervenant ou intervenante passera en revue les prestations, les cotisations, le fonctionnement, les risques assurés et le financement.

Le nombre de places est limité et les inscriptions sont fortement conseillées par e-mail à seniors@bernex.ch ou par téléphone au 022 850 92 46.

Aide informatique de base pour les aînés

Depuis le 8 février 2022, le Département des Affaires sociales et l'association de séniors Le Coteau proposent aux aînés de Bernex une aide informatique (smartphone, tablettes).

La permanence a lieu tous les mardis de 10 h 00 à 12 h 00 (fermée durant les vacances scolaires), sans rendez-vous et gratuitement, au local du Coteau, rez-de-chaussée de l'ancienne école du Signal (21, chemin du Signal).

Fondation de la Commune de Bernex pour le logement (FCBL)

Dans le cadre du projet Vieux-Lully, le Conseil administratif informe que l'acte de vente à terme de la propriété de M. Roulin a été signé courant février suite à la résolution votée par le Conseil municipal lors de sa précédente réunion. Cette acquisition va permettre à la Fondation de relancer ses mandataires et de débiter au plus vite le chantier, très vraisemblablement dès la prochaine rentrée scolaire. De plus, des travaux d'abattage d'arbres pourraient être réalisés d'ici le 15 mars prochain afin de respecter les consignes relatives à la nidification des oiseaux émises par l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN).

Cyril HUGUENIN :

Pas d'information.

Guytaine ANTILLE :

Galerie « Aux portes de la Champagne »

Exposition d'œuvres de Robert Hainard - Gravures et bronzes

Du 11 au 27 mars 2022

Vernissage jeudi 10 mars 2022^{11 SEP}

Bibliothèque de Bernex

Atelier créatif à partir de livres recyclés animé par l'artiste, sculptrice et poète Fabienne Aumont

Mercredi 23 mars 2022 de 14 h à 16 h 

Dès 5 ans - Animation gratuite

Histoires de Pâques et du printemps 

Mardi 5 avril 2022 à 16 h 30

Animation gratuite, hors réservation

Loto poétique, un événement inédit du Théâtre Am Stram Gram

Un vrai loto, avec des numéros tirés au sort et des cadeaux, mais pas n'importe lesquels : ici, on gagnera des performances artistiques en direct.

Samedi 26 mars 2022 à 19 h, salle communale de Luchepelet 

Ouverture des portes à 18 h 30, buvette et petite restauration 

Entrée libre - Sur réservation, nombre de places limité

Concert spirituel

Récital d'orgue & saxophone avec le Duo W

Dimanche 27 mars 2022 à 17 h 30 à l'Eglise de Bernex

Vincent Thévenaz et Vincent Barras

Entrée libre, collecte à la sortie

Atelier « Entre mots et mouvements »

Un atelier dès 12 ans dédié à la création entre danse et écriture.

Mardi 29 mars 2022 de 18 h 30 à 20 h 30 à la Galerie « Aux Portes de la Champagne »

CHF 10, à régler sur place

Mercredi du conte

Dans le cadre du festival culturel transfrontalier « Couleurs d'enfance »

« La magie de Gianfranco » par Gianfranco le magicien

Mercredi 30 mars 2022 dès 4 ans, à la salle communale de Luchepelet

Théâtre jeune public

« Les minuscules » de Roald Dahl présenté par le Teatro Due Punti

Dimanche 3 avril 2022 à 15 h à l'aula de Lully

Dès 5 ans - Entrée libre sur réservation 

Atelier d'écriture mensuel suivi d'avril à juin 2022

Lundis 4 et 24 avril 2022 de 18 h 30 à 21 h.

Animé par Lolvé Tillmanns

Sur 4 séances suivies entre avril et juin, les participants sont invités à écrire collectivement une histoire en lien avec des lieux Bernésiens.

Pour ados et adultes dès 15 ans

Vie associative culturelle, artistique ou de loisirs

Vide Grenier de Lully

Dimanche 27 mars 2022 de 10 h à 17 h

Préau de l'école de Lully

Marché de Pâques organisé par l'Association des Artisans de Bernex

Dimanche 3 avril 2022 de 10 h à 17 h

Place du Vieux-Lully

Autres informations culturelles

Rencontres musicales : Appel aux bénévoles

Comme annoncé dans le Journal communal, un appel aux bénévoles est lancé comme chaque année. Les personnes intéressées et disponibles durant le week-end des Rencontres musicales, les 26, 27 et 28 août 2022, peuvent s'inscrire auprès du service culturel de la Mairie de Bernex.

8. Questions

M. Perrier a une question concernant la déchetterie de Cressy. Suite à de nombreuses demandes, les habitants avoisinants, et après en avoir parlé en aparté avec Mme la Conseillère administrative, il souhaiterait savoir si l'on peut faire quelque chose contre les individus qui mettent leurs détritrus n'importe comment et qui ne prennent même pas la peine de les mettre dans les containers. Il faut savoir que dès qu'il y a de la bise ou du vent, ces détritrus ne se gênent pas dans les propriétés avoisinantes, ce qui est naturellement fort désagréable pour tout le monde.

Mme Antille répond qu'il est possible de faire quelque chose, mais qu'il faut prendre les gens sur le fait. La difficulté est donc que l'on ne peut pas agir sans flagrant délit. Cette problématique se retrouve sur les autres déchetteries. Des panneaux d'informations ont été posés avec des limites d'usage et le nécessaire va être fait pour que de tels panneaux soient aussi présents à Cressy.

Concernant l'Ukraine, **M. Dumalle** souhaite savoir s'il y a des possibilités au niveau des infrastructures communales ou de la population, d'accueillir temporairement quelques personnes en difficulté le temps qu'elles soient replacées dans des endroits plus stables. Il demande si une telle démarche a déjà été entamée par la Commune ou si quelque chose va être fait dans ce sens.

Mme Antille répond que dans le cadre de la Protection civile, la Commune a déjà été interpellée par le Canton pour prévoir certaines démarches, entre autres au niveau des abris. Pour l'instant, ce sont des démarches de mise à niveau, pour connaître l'état des abris et savoir lesquels seraient disponibles pour accueillir des personnes. Un recensement est réalisé cette semaine au niveau de toutes les protections civiles privées et publiques.

Le Président clôt cette séance du Conseil municipal à 20 h 55 et remercie les Conseillères et Conseillers municipaux pour leur attention. Toutes et tous sont chaleureusement invités au petit apéritif qui suit, dans le hall de la Mairie.

**La prochaine séance est fixée au
Mardi 5 avril 2022
à 20 h.**

Le Secrétaire :

Lionel Rossini

Le Président :

Guillaume Zufferey

Bernex, le 22 mars 2022